

Le Canada et le Cambodge

LES CANADIENS qui ont eu l'occasion de servir au Cambodge en reviennent animés d'une vive admiration pour les Cambodgiens, en tant que peuple, et pour leur détermination à maintenir leur indépendance et leur mode de vie paisible. Descendants des Khmers, dont l'empire s'étendait jadis sur presque tout le Sud-Est de l'Asie, les six millions et demi de Cambodgiens n'occupent plus qu'environ 71.000 milles carrés, territoire limitrophe du Vietnam, du Laos et de la Thaïlande, et du golfe du Siam, au sud. Historiquement, les relations entre les pays de cette région ont été troublées; la défiance et l'animosité traditionnelles demeurent; elles sont même aggravées par la guerre du Vietnam.

Commission internationale au Cambodge

En 1954, la Conférence de Genève, qui mettait fin à la guerre d'Indochine, établissait des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle dans les trois États indochinois du Cambodge, du Laos et du Vietnam. Le Canada, l'Inde et la Pologne étaient invités à servir dans ces trois Commissions pour surveiller la mise à exécution des accords du cessez-le-feu par les parties directement en cause. Même si elles ne devaient pas durer longtemps, les Commissions existent toujours. Le Canada a maintenu au sein de chacune d'elles une délégation dirigée par un Commissaire.

En 1955, la Commission internationale au Cambodge avait rempli efficacement les fonctions qu'on lui avait attribuées aux termes de l'accord du cessez-le-feu, mais elle est demeurée sur place pour acquiescer au désir du Gouvernement cambodgien. Bien qu'assez inactive peu après 1955, la Commission a été plus occupée par la suite à mesure que le Cambodge se ressentait de la guerre au Vietnam. A la demande du Gouvernement cambodgien, la Commission a récemment consacré une grande partie de son temps à étudier des griefs concernant la violation des frontières du Cambodge avec le Sud-Vietnam et des assertions au sujet de la présence en territoire cambodgien de forces vietnamiennes communistes.

En acceptant l'invitation de jouer un rôle au sein des Commissions internationales en 1954, le Gouvernement canadien a déclaré : « Le Canada est géographiquement éloigné de l'Indochine et il n'est responsable de la sécurité collective dans le Sud-Est asiatique qu'à titre de membre de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois nous savons par expérience que, de même que des hostilités locales peuvent dégénérer en conflit général, la sécurité et la stabilité dans une certaine partie du monde servent la cause de la paix partout. Si en prenant part au travail de ces Commissions indochinoises, nous pouvons aider à établir des conditions de sécurité et de stabilité dans le Sud-Est asiatique, nous servirons simultanément le Canada et la cause de la paix. »